

## **SAS 2SG PROTECTION**

**Société par Actions Simplifiées à Associé Unique  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 40 RUE ALEXANDRE DUMAS  
75011 PARIS  
981561186 RCS PARIS**



### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, et le 1 Octobre, à neuf heures, Monsieur Abderrahmane BOUAZIZ, associé unique et Président de la société 2SG PROTECTION, société par actions simplifiées au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune,

A pris les décisions suivantes :

- Démission du Président
- Nomination du Président
- Constat de cessions d'actions,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Abderrahmane BOUAZIZ de ses fonctions de Président et lui **donne quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat de Président.**

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer et d'agréer, à compter de ce jour :

- Monsieur Lyes FERHI, domicilié 129 B Grande Rue – 93250 Villemomble en qualité de nouveau Président, nouvel actionnaire, pour une durée illimitée ;

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive des cessions d'actions envisagées, de modifier comme suit l'article 12 des statuts :

**« ARTICLE 12 : Nomination et pouvoirs du président**

La société est administrée par un président actionnaire de la société. Le président peut faire tout acte de gestion dans l'intérêt de la société. Vis-à-vis des tiers, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société, sous réserve de ceux que la loi a attribué aux actionnaires. Le président peut sous sa responsabilité personnelle conférer toutes délégations spéciales ou temporaires à tout mandataire de son choix pour des opérations déterminées.

Il est nommé pour président :

**M. Lyes FERHI** né le : **08/10/1990** à **Boghni (Algérie)**, de nationalité : **algérienne**, demeurant au : **129 B Grande Rue – 93250 Villemomble**, pour une **durée indéterminée.** »

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par – l'assemblée générale extraordinaire et consigné au registre prévu par la loi.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Abderrahmane BOUAZIZ



\_\_\_\_\_  
Monsieur Lyes FERHI

